

Conditions Générales

POUR LE PRATICIEN

L'acte médical est désigné par l'une des mentions suivantes :

- = Consultation au Cabinet du médecin omnipraticien
- = Consultation au Cabinet par le médecin spécialiste ou qualifié (autre que le médecin neuro-psychiatre)
- SY = Consultation au Cabinet par le neuro-psychiatre
- = Visite de jour au domicile du malade par le médecin
- = Visite de nuit au domicile du malade par le médecin
- = Visite du dimanche par le médecin au domicile du malade
- = Visite de jour au domicile du malade par un spécialiste qualifié
- = Acte de pratique médicale courant et de petite chirurgie
- = Actes de chirurgie et de spécialistes

- SF = Actes pratiqués par la sage femme et relevant de sa compétence
- SFI = Soins infirmiers pratiqués par la sage femme
- AMM = Actes pratiqués par le masseur ou le kinésithérapeute
- AMI = Actes pratiqués par l'infirmier ou l'infirmière
- AP = Actes pratiqués par un orthophoniste
- AMY = Actes pratiqués par un aide-orthophoniste
- R-Z = Electro - Radiologie
- B = Analyses

POUR L'ADHERENT

La mutuelle ne participe aux frais résultant de certains actes que si après avis du contrôle médical, elle a préalablement accepté de les prendre en charge.

Pour les actes soumis à cette formalité, le malade est tenu, avant l'exécution de ces actes d'adresser au service de la Mutuelle une demande d'entente préalable remplie et signée par son médecin traitant.

Ce bulletin doit mentionner les raisons pour lesquelles l'application de tel acte ou tel traitement est proposé pour permettre au médecin contrôleur de donner son accord ou de présenter ses observations.

Le bulletin d'entente préalable peut être demandé auprès du service Mutuelle, il sera remis sous pli confidentiel au médecin contrôleur dûment rempli par le médecin traitant.

LES ACTES SOUMIS A ACCORD PREALABLE

HOSPITALISATION EN CLINIQUE

HOSPITALISATION EN HOPITAL

HOSPITALISATION EN SANATORIUM OU REVENTORIUM

SEJOUR EN MAISON DE REPOS

LES ACTES EFFECTUÉS EN SÉRIE, il s'agit d'actes répétés en plusieurs séances ou actes libaux comportant un ou plusieurs échelons dans le temps.

- LES INTERVENTIONS CHIRURGICALES
- L'ORTHOPÉDIE
- LA REEDUCATION
- LES ACCOUCHEMENTS
- LES CURES THERMALES
- LA CIRCONCISION
- LE TRANSPORT EN AMBULANCE

EN CAS D'URGENCE

Les actes d'urgence échappant à la procédure d'entente préalable, l'intéressé doit se réenviser dans les 24 heures le Service Mutuelle qui donnera ou non son accord.

Cette feuille complétée par le praticien, à l'occasion de chaque visite ou l'exécution de chaque ordonnance médicale ne doit être utilisée que pour un seul malade.

DATE DE DEPOT

AEROPORT CASA ANFA
CASABLANCA

TEL : 05 22 91 26 46 / 2648 / 2649 / 2857 / 2883
FAX : 05 22 91 26 52
TELEX : 3998 MUT
E-mail : mupras@RoyalAirMaroc.co.ma



MUPRAS

Mutuelle de Prévoyance et d'Actions Sociales
de Royal Air Maroc

FEUILLE DE SOINS 8748860

A REMPLIR PAR L'ADHERENT

Nom & Prénom : *FATHI AbdElhak*

Matricule : *4254* Fonction : *retraite* Poste :

Adresse :

Tél. : Signature Adhérent : *[Signature]*

A REMPLIR PAR LE MEDECIN TRAITANT

Nom & Prénom du patient : *FATHI AbdElhak* Age

Lien de parenté avec l'adhérent : Adhérent Conjoint Enfant

Date de la première visite du médecin : *26-03-79*

Nature de la maladie : *Cataracte OG à opé*

S'il s'agit d'un accident : causes et circonstances

.....
.....

A , le / /

Durée d'utilisation 3 mois

MUPRAS
Signature et cachet du médecin
13, Rue Papillons OASIS
Casablanca
Tél. 05 22 25 11 71 / 25 11 63
Fax 05 22 25 11 71 / 25 11 63
E-mail : mupras@RoyalAirMaroc.co.ma
TELEX : 3998 MUT
Aéroport Casa Anfa Casablanca

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Cœfficient	Montant détaillé des Honoraires	Cache et Signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
26.03.19	S + K10 Fonction d'oeil		140.0	
26.03.19	K20 Biométrie		60.0	
26.03.19	C.P.A		300.0	

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et Signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et Signature du praticien	Dates des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

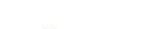
SOINS ET PROTHESES DENTAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué et indiquer la nature des s

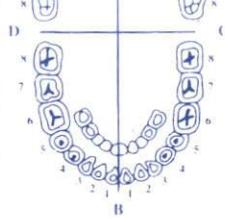
Important : Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	<table border="1"> <tr> <td>H</td><td></td></tr> <tr> <td>25533412</td><td>21433552</td></tr> <tr> <td>00000000</td><td>00000000</td></tr> <tr> <td>D</td><td></td></tr> <tr> <td>00000000</td><td>00000000</td></tr> <tr> <td>35533411</td><td>11433553</td></tr> </table>	H		25533412	21433552	00000000	00000000	D		00000000	00000000	35533411	11433553
H													
25533412	21433552												
00000000	00000000												
D													
00000000	00000000												
35533411	11433553												

(Création, remont, adjonction) Fonctionnel Thérapeutique nécessaire à la profession



VISA ET SACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET SACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXERCICE



Casablanca le : 26.03.19

BON DE REGLEMENT

Concernant FATHI ABDELHAK

Consultation +k10 fond d'œil	:400.00Dhs
K20/BIOMETRIE	:400.00Dhs
Consultation pré anesthésique	:300.00Dhs
Date de Consultation	:26.03.2019
Médecin Traitant	: Dr JAMAL ZAIM
Total	: 1100.00dhs.

Dr Med. Adil EL KADDOU
Anesthésiste Réanimateur
Ophtalmo Clinique de Casablanca
13, Rue des Papillons Oasis - Casablanca
Tél. : 0522.25.71.71 (G) - Fax : 0522.25.11.15

OPHTALMO CLINIQUE DE CASABLANCA
13, Rue des Papillons Oasis
Casablanca 25.71.71/25.11.
Tél. : 0522.25.71.71 (G) - Fax : 0522.25.11.15

Dr JAMAL ZAIM
Anesthésiste Réanimateur

Urgence 24/24



Casablanca le : 26.03.19

COMPTE RENDU BIOMETRIE

Concernant MR FATHI ABDELHAK

Vous trouvez ci-joint le compte rendu de la biométrie :

La(mm) : 22.11

CA(mm) 3.35

L(mm) 4.34

V(mm) 14.42

Ce présent est délivré à l'intéressé pour servir et faire valoir ce que de droit.

13, Rue des Papillons OASIS
Casablanca
13, Rue des Papillons OASIS
Casablanca
13, Rue des Papillons OASIS
Casablanca
13, Rue des Papillons OASIS
Casablanca

Ophtalmologie
Doktore Zaim

Urgence 24/24



Casablanca le : 26.03.09

COMPTE RENDU

Concernant M FATHI ABDELHAK

Au fond d'œil :

On trouve une cataracte au niveau de l'œil gauche nécessitant un acte chirurgical.

Ce présent est délivré à l'intéressée pour servir et faire valoir ce que de droit.

OPHTALMO CLINIQUE DE CASABLANCA
13, Rue des Papillons OASIS
Casablanca
Tél. : 05.22.25.71.71
Fax : 05.22.25.11.15

Ophtalmology
Doc'teur
Fathia
Abdelhak

Urgence 24/24